

Pour un bon usage de la Médiathèque d'Eybens

L'accès à la médiathèque est libre, gratuit et ouvert à toutes et à tous dans le respect des règles nécessaires à son bon fonctionnement

Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les accueillir, les guider et les conseiller

Modalités d'inscription

L'inscription annuelle permet d'emprunter des documents, liseuses et d'accéder aux ressources en ligne. Elle est individuelle, nominative et valable un an de date à date.

Elle est établie sur présentation d'une pièce d'identité / d'un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, téléphone, loyer, eau, assurance de logement) / d'une autorisation écrite et signée des parents ou tuteurs pour les moins de 18 ans.

Et moyennant le règlement d'une cotisation annuelle selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal.

Tout changement d'identité, d'adresse, de téléphone ou d'adresse e-mail doit être signalé.

Modalités de prêt

La consultation sur place est libre et gratuite

La carte est obligatoire pour pouvoir emprunter.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Le choix des documents empruntés par les mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents.

Le nombre de documents empruntables est fixé par la Médiathèque

La durée de prêt est de 4 semaines renouvelable une fois à partir du compte lecteur, par mail ou par téléphone sauf si les documents sont réservés ou ont le statut de nouveauté.

La réservation de documents est possible soit à partir du compte-lecteur soit auprès des bibliothécaires. Elle est limitée à 2 réservations par carte.

Les usagers s'engagent à prendre soin des documents qui leur sont prêtés. En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur. (Pour les DVD seul le remboursement est accepté).

Une boîte de retour est à la disposition des usagers. Les documents restent sous la responsabilité des emprunteurs jusqu'à ce que le personnel ait constaté le retour.

En cas de retard dans la restitution des documents, l'utilisateur est informé par mail ou par courrier postal. Le retard dans la restitution entraîne le paiement de pénalités de 0,30 cts par document et par semaine de retard.

Utilisation des postes Internet et multimedia

La Médiathèque met à la disposition de son public dans ses locaux :

Une imprimante-copieur (les impressions ou photocopies sont payantes) / deux postes Internet.

A destination des enfants : un poste pour la consultation de CD-ROM de la Médiathèque / deux tablettes avec des applications pré-installées.

L'accès est limité à deux personnes maximum par poste.

Le temps de consultation est limité à 1 heure par jour.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

Responsabilité dans la Médiathèque

Les parents ou les accompagnateurs demeurent expressément responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. L'équipe de la Médiathèque n'assure ni la surveillance ni le contrôle des entrées et sorties des enfants.

Les usagers de la médiathèque sont responsables de leurs biens personnels : La Ville d'Eybens ne peut être poursuivie en cas de vols commis à l'intérieur des locaux de la médiathèque.

Respect des usagers et du personnel

Dans les locaux, les usagers sont tenus de ne pas troubler l'ordre et le calme nécessaire au bon fonctionnement et de respecter les locaux, matériels et mobiliers mis à leur disposition

- Fumer ou vapoter est interdit.
- L'usage du téléphone portable est strictement soumis à une utilisation discrète.
- La consommation d'aliments ou de boissons n'est pas autorisée dans la médiathèque, à l'exception de l'eau.
- L'entrée des locaux est interdite aux animaux, sauf les chiens accompagnant les personnes handicapées.
- Des comportements irrespectueux ou agressifs entraîneront une interdiction d'entrée temporaire ou définitive.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement « Pour un bon usage de la Médiathèque » et aux consignes du personnel.

Le non-respect du présent règlement peut provoquer la suspension temporaire ou définitive du droit d'accès à la Médiathèque.

Le personnel de la Médiathèque est chargé de l'application du présent règlement, y compris de son interprétation en cas de litige.